

Convention (N° 45) concernant l'emploi des femmes aux travaux souterrains dans les mines de toutes catégories, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa dix-neuvième session, Genève, le 21 juin 1935.

Ratifiée par le Canada, le 16 septembre 1966.

Convention (N° 122) concernant la politique de l'emploi, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa quarante-huitième session, Genève, le 9 juillet 1964.

Ratifiée par le Canada, le 16 septembre 1966.



A

Vol.

Visite

Visite

Prog

Relai

Comit

Échan

L'Org

Le Ca

Réuni

Rôle é

L'incé

L'État

Conver

Assein

Les Af

La

Nomina

dan